



22^e Forum mondial des centres de médiation

I Fabienne VAN DER VLEUGEL

La médiation au travers du Forum

Le 22^e Forum mondial des centres de médiation organisé à Luxembourg les 22 et 23 avril 2016 a été couronné d'un grand succès. Plus de 100 participants venant de 24 pays différents représentant les 5 continents ont eu l'occasion de se rencontrer et d'échanger à propos du développement de la médiation.

Monsieur le Premier Ministre Xavier Bettel nous a fait l'honneur de nous accueillir dans son pays, le Grand-Duché du Luxembourg, avec un discours inaugural qui restera dans les mémoires. Monsieur Xavier Bettel a vanté les mérites et les avantages de la médiation, outil performant tant en droit des affaires que dans la vie en société, de façon générale. Il a ponctué son discours de plusieurs anecdotes en indiquant dans quelles circonstances il a pu, lui aussi, faire appel à la médiation pour qu'une solution négociée et avantageuse pour toutes les parties concernées puisse être définie.

Les travaux qui ont suivi au cours des diverses sessions organisées pendant ces deux jours¹ ont été d'un intérêt fort pratique pour l'ensemble des participants médiateurs – novices et expérimentés – du Forum.

Depuis sa création en 2001 par la commission médiation et prévention des conflits de l'UIA, le Forum mondial des centres de médiation connaît un succès croissant. Dans le respect des assises forgées par ses anciens co-présidents, Thierry Garby et Colin J. Wall, qui en ont assuré la renommée mondiale, chaque Forum est organisé avec la même dynamique, autour d'une idée clé : échange franc et transparent à propos des pratiques efficaces en matière de médiation, pour assurer le développement des expériences de chacun et participer à l'amélioration des connaissances par l'échange d'idées.

Ce 22^e Forum mondial des centres de médiation était, cette année, empreint d'une

très intense connotation, particulièrement pour les médiateurs qui participent régulièrement au forum depuis son origine, puisqu'il était entièrement dédié à Colin J. Wall (†) qui nous a quittés le 16 juillet 2015 (*Juriste International* 2015-3, p. 23). Un livre résumant les interventions du Forum est d'ailleurs en cours de rédaction en guise d'hommage.

Chacun des thèmes traités a déclenché des débats qui ont conduit l'ensemble des participants à réagir aux diverses questions posées. La première session « Médiation et gestion efficace des conflits en entreprise » conduite par Dr. Jan Kayser, Secrétaire général du CMCC (Luxembourg), a permis à des orateurs expérimentés de faire valoir l'intérêt des outils de la médiation dans le cadre des négociations commerciales, pour les réunions d'équipe et les litiges familiaux. Ainsi, Alex Brenninkmeijer, Membre de la Cour des comptes européenne, a sensibilisé l'auditoire sur l'utilité du bon usage des termes précis, leur impact sur la communication notamment dans le cadre des négociations impliquant des acteurs de nationalité et culture différentes. Nicole Descamps et Stéphanie Vautier, médiatrices spécialisées dans les litiges familiaux, ont explicité des exemples concrets et Alain Grosjean (Luxembourg) a rappelé les principes de base de la médiation.

La session organisée par Georges Hanot, Directeur des affaires et partenaire fondateur de Cons-Sent (Belgique), sur le thème « Médiation dans le secteur de la construction », a suscité de multiples questions et réactions. Il est vrai qu'avoir l'opportunité d'entendre Claude Amar (Président de l'IFCM), Jacques Wolter (Président du CMCC), et Raphaël van der Vleugel (Directeur Général de CODIC Luxembourg), nous présenter leurs idées concrètes pour apporter des solutions pratiques négociées, moins coûteuses, et plus adaptées aux litiges dans le domaine de la construction est fort enrichissant.

Zoe Giannopoulou, en charge de l'Institut de Formation en Médiation de Thessalonique (Grèce), a organisé la session consacrée

à la « Médiation commerciale portant sur litiges impliquant des membres d'une même famille ». Et c'est avec beaucoup d'intérêt que l'auditoire a écouté successivement Rahim Shami (Royaume-Uni), Mona Hanna (Liban) et Jason Meek (États-Unis) faire part de leurs expériences respectives dans la gestion des litiges complexes impliquant des membres d'une même famille ou d'une même communauté. Dans un tel cadre, la médiation s'avère particulièrement adaptée et requiert une perspicacité non modérée de la part du médiateur qui doit faire preuve d'un état d'esprit ouvert, d'une patience éclairée en distinguant les aspects privés, professionnels, culturels, et en aidant les parties médiées à pouvoir les gérer comme il se doit.

Le sujet qui a suivi, traité par Helena de Backer (Bruxelles), avec Ross W. Stoddard (États-Unis) et François Kremer (Luxembourg) a suscité de larges débats : Qu'en est-il de la confidentialité en médiation ? De multiples exemples concrets ont pu être décantés et analysés, les points de vue échangés avec les participants se sont multipliés et différenciés, démontrant par là que la confidentialité en médiation suscite encore et toujours des débats. Les suggestions et les cas pratiques exposés par les uns et les autres, en toute simplicité, ont permis sans aucun doute de peaufiner l'expérience des participants et, en toutes circonstances, de leur donner des idées pour adapter le traitement qu'ils peuvent accorder aux situations semblables qui pourraient se présenter à eux. Et c'est bien là, encore, le but du Forum : apprendre à s'adapter, se perfectionner par la pratique et l'expérience.

Il a ensuite été bien agréable d'entendre Thierry Garby, Président émérite du forum, rappeler, sur un ton humoristique, et sur la base d'un « jeu », certaines règles essentielles qu'il convient de respecter dans la gestion de toute médiation. Ne pas vouloir à tout prix modifier ce qui ne peut l'être, mais réussir à identifier, par l'analyse de la situation, la connaissance des

parties médiées et la prise en compte de leurs sentiments et de leur personnalité, sur quels points et aspects le médiateur peut éventuellement agir pour permettre le déclenchement d'une solution qui appartient aux parties.

La première journée du Forum a été couronnée avec la signature de la Charte de la Médiation par plusieurs entreprises luxembourgeoises et ce, en présence de Monsieur Félix Braz, Ministre de la Justice du Grand-Duché de Luxembourg. Ceci démontre une nouvelle fois l'engagement fort que sont prêtes à prendre les entreprises dès lors qu'elles ont compris que la médiation constitue un système de management de conflit adapté à leurs exigences et besoins. Le Forum, c'est aussi cela : permettre aux chefs d'entreprises de diverses nationalités de comparer leur système de gestion de litiges, de rencontrer les experts médiateurs pour réaliser combien les méthodes alternatives de résolution de conflits peuvent s'avérer rentables pour leurs entreprises, comment insérer cette technique de résolution de litige dans leur fonctionnement interne et par quel biais informer et éduquer leur département contentieux à cette pratique.

La première session de samedi matin, consacrée aux « Litiges de droit de travail » et organisée par Peggy Lansbach O'Moore (États-Unis), nous a conduits à rencontrer, via skype, F. Peter Phillips, Business Conflict Management (US) qui nous a résumé l'expérience de grandes sociétés américaines mettant en place des systèmes permettant d'anticiper, d'identifier et de résoudre des litiges impliquant des travailleurs, par la mise en place de processus consensuels tels que la médiation. Cesary Rgula (Belgique) a développé les liens entre la médiation et les multiples aspects des conflits liés au licenciement. Quant à Dr. Renate Dendorfer-Ditges, elle a détaillé d'une façon instructive le modèle allemand comportant des éléments de médiation et d'arbitrage permettant la résolution des conflits affectant les relations syndicat, direction et comité d'entreprise.

C'est avec beaucoup d'intérêt que nous avons écouté ensuite Christopher Miers (Royaume-Uni), Heather Douglas (Hong Kong) et Jeff Abrams (États-Unis) nous sensibiliser de façon détaillée et fort

documentée sur « L'exécution des accords de médiation » et sur les développements de cette matière dans leurs pays respectifs. Ce sujet soulève toujours de multiples interrogations diverses et variées, dans tous les pays concernés par la médiation, aussi bien pour les accords à dimension nationale qu'internationale. Les deux principaux instruments juridiques internationaux relatifs à la médiation, la Directive de l'Union européenne et la loi UNCITRAL sur la médiation commerciale internationale, ne prévoient pas de conditions uniformes pour l'exécution des accords de médiation. Le Groupe de Travail II d'UNCITRAL étudie une solution pouvant être apportée par l'adoption d'un texte équivalent à la Convention de New York sur les sentences arbitrales.

Le Forum a pris fin le samedi après-midi avec la traditionnelle session *Mining the Minds* (Explorer les ressources), fort appréciée par l'auditoire, et qui génère toujours, à chaque Forum, des discussions enrichissantes, sur tous les sujets pour lesquels les participants souhaitent avoir un éclairage pratique. Ces débats sont systématiquement générateurs d'idées améliorant et peaufinant nos pratiques de médiateurs.

Ceux qui le souhaitent ont pu profiter du dimanche et de la visite guidée organisée par Monsieur Guy Arendt, Secrétaire d'État à la Culture du Luxembourg.

Bref, un Forum réussi, alliant l'enrichissement intellectuel au développement de son réseau professionnel, dans un cadre agréable et sympathique. Nous vous donnons rendez-vous au prochain Forum organisé en Pologne, du 26 au 29 janvier 2017.

Fabienne VAN DER VLEUGEL
Présidente du Forum mondial des centres de médiation de l'UIA
VDV Avocats
Serris, France
fabienne@ydvavocats.com

Le programme complet du forum est publié sur le site internet de l'UIA, avec le nom de chacun des intervenants <http://www.uianet.org/fr/programme/forum/34942?>

Call
for articles

juriste

L'équipe du
Juriste International
vous invite à
devenir rédacteur !

Faites-nous parvenir vos propositions d'articles en français, anglais ou espagnol sur les sujets qui vous intéressent en matière de droits de l'Homme, de pratique générale du droit ou sur la profession d'avocat.

Juriste International
invites you to become
an author!

Send us your proposed articles in English, French or Spanish on a subject of your choice in the fields of human rights, substantive legal issues or the legal profession.

¡El equipo del *Juriste International* le invita a redactar un artículo!

Envíenos sus proposiciones de artículos en español, francés o inglés sobre la temática que le interesa en el ámbito de los derechos humanos, de la práctica general del derecho o relativo a la profesión de abogado.

Informations

Union Internationale des Avocats
25, rue du Jour
75001 Paris - France

Anne-Marie Villain
avillain@uianet.org

Tel : + 33 1 44 88 55 66
Fax : + 33 1 44 88 55 77